

## 2.5.2.4 Des outils d'alerte

La grille d'alerte élaborée par le ministère permet d'identifier les établissements en situation financière préoccupante. Elle est construite à partir des données historiques (le tableau de bord financier), actuelles (évolution de la masse salariale avec OREMS<sup>52</sup>) et prévisionnelles (tableau de synthèse ministère). Deux niveaux de risques sont définis :

- niveau 1 : situation très dégradée, difficultés financières avérées, risque d'insoutenabilité à court ou moyen terme ;
- niveau 2 : situation dégradée ou tendance à la dégradation, risque d'insoutenabilité à moyen terme.

Le dernier comité de pilotage du dispositif de suivi, d'alerte et d'accompagnement du 5 février 2018 a mis à jour la grille d'alerte (cf. tableau ci-dessous). Ces données sont toutefois provisoires<sup>53</sup>.

**Tableau n° 15 : opérateurs classés au niveau 1 et au niveau 2 de la grille d'alerte (provisoire)**

Niveau d'alerte	2016	2017
Niveau 1 « très dégradé »	<u>6 universités</u> : <b>Limoges, Orléans, Pau</b> , Reims-Champagne-Ardennes, <b>Toulouse 3</b> , Bretagne sud	7 universités : <b>Grenoble Alpes, Lille, Limoges, Orléans, Pau, Toulouse 3</b> , UT Troyes <u>1 école d'ingénieurs</u> : l'école centrale de Nantes.
Niveau 2 « dégradé »	<u>9 universités</u> : Antilles, Clermont-Ferrand 2, Corse, <b>Grenoble Alpes</b> , Guyane, <b>Lille 1</b> , Marne la Vallée, Paris 1 <u>1 école d'ingénieur</u> : SIGMA Clermont	<u>2 universités</u> : Paris I, Rennes I <u>1 école d'ingénieurs</u> : CentraleSupélec.  9 établissements sont classés en niveau 2 prévisionnel, situation qui devra être validée suite à la présentation du compte financier 2017, qui confirmera ou infirmera les inquiétudes décelées.

Source : MESRI, réponse à la Cour 2016 et 2017

<sup>52</sup> OREMS : Outil de remontées des emplois et de la masse salariale.

<sup>53</sup> Ce constat est provisoire dans la mesure où il a été réalisé en observant les comptes financiers 2015 et 2016, les budgets rectificatifs 2017 et les budgets initiaux 2018. En juin prochain, l'organisation d'un nouveau COPIL permettra d'affiner la liste au regard des données exécutées 2017 et des budgets rectificatifs 2018.